



Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 13 mai 2013

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Madame la Ministre de la Justice concernant des enquêtes judiciaires en cours à l'étranger contre les pratiques d'anciennes filiales luxembourgeoises de banques islandaises.

Selon la presse internationale, l'office du procureur de la République d'Islande a lancé fin avril une poursuite pénale contre des anciens dirigeants des banques islandaises parmi ceux-ci, certains ont exercé des mandats de gestion dans des filiales au Luxembourg. Bien plus, il semblerait qu'une part significative des incriminations pénales formulées par les autorités judiciaires islandaises concernerait également les relations entre les maisons mères et leurs anciennes filiales luxembourgeoises.

S'y ajoute que la filiale luxembourgeoise de la société *Landsbanki* a été mise en examen par un juge français, il y a quelques mois à Paris. Et dans ce dossier, des décisions de justice coulées en force de chose jugée et confortées par la Cour de Cassation de France, ont condamné la banque luxembourgeoise en liquidation au paiement de 50 millions d'euros de caution pendant l'instruction judiciaire.

Récemment enfin, plusieurs dizaines de personnes ont décidé de confier à la justice de notre pays le soin d'enquêter sur la pratique douteuse de « *l'equity release scheme* », estimant être victimes d'une escroquerie.

En l'état de développement de cette affaire et dans un contexte où il importe de préserver, voire de renforcer la crédibilité et l'image de marque de la place financière luxembourgeoise, je souhaiterais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice:

- Est-ce que des enquêtes concernant les pratiques des banques islandaises et de leurs filiales lorsqu'elles étaient actives sur notre territoire sont en cours ou ont été réalisées?
- Dans cette deuxième hypothèse, quelles sont les conclusions de ces enquêtes ?
- Dans quelle mesure notre pays, coopère avec les autorités judiciaires en charge de ces divers dossiers au sein de l'Union européenne?



Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus parfaite
considération.

Serge Wilmes
Député